



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°2023/05

Saint-Etienne du Grès, le 16 mars 2023

NON à la suppression d'une classe à Saint-Étienne du Grès

Unis, élus, parents d'élèves et enseignants refusent la fermeture d'une classe à l'école élémentaire de Saint-Étienne du Grès.

Jeudi 16 mars, une délégation de représentants des parents d'élèves au Conseil d'école, menée par Céline Castells, adjointe à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, s'est rendue au rectorat de l'académie de Marseille pour contester cette décision et porter une pétition qui a réuni plus de 200 signatures. Au même moment, Jean Mangion le maire rencontrera la sous-préfète d'Arles à ce sujet.

Vendredi 10 mars en fin d'après-midi, le maire de Saint-Étienne du Grès, Jean Mangion, a été informé d'une possible fermeture d'une classe à l'école élémentaire de la commune.

Il s'est immédiatement entretenu avec l'inspectrice d'académie Elsa Pelestor-Valette, responsable du secteur de Saint-Étienne du Grès, qui lui a confirmé cette possibilité.

Après avoir été formellement notifié lundi 13 mars de cette éventualité, il a adressé dès le lendemain, un courrier (lettre jointe) au recteur de l'académie d'Aix-Marseille pour exposer tous les arguments qui puissent permettre de revenir sur cette décision.

En particulier, la commune va s'enrichir dans les deux ans à venir d'un nouvel éco-quartier de 170 logements. A ce jour, les permis sont signés, et les travaux sur le point de débiter.

Selon l'Inspection d'académie, la décision de fermeture interviendrait parce qu'il manquerait à la rentrée prochaine 2 élèves dans une classe. Or, selon les calculs de l'Inspection d'académie, le nouveau quartier entrainerait l'accueil de 20 élèves supplémentaires répartis entre la rentrée de 2024 et celle de 2025. Pour Jean Mangion : « *Il y a là quelque chose d'incohérent* ».

Jean Mangion a ensuite échangé avec Emmanuel Taché de la Pagerie, député de la XVI^{ème} circonscription, qui, en possession de tous les arguments, a écrit le 15 mars au ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Monsieur Pap Ndiaye (lettre jointe).

Jeudi 16 mars, le maire rencontre Mme Marie-Cécile Lenglet, sous-préfète d'Arles, pour lui exposer en détail la situation.

De son côté, Céline Castells, adjointe à l'éducation, l'enfance et la jeunesse, avec de nombreux parents d'élèves, a lancé une pétition s'élevant contre la disparition d'une classe. Déposée en mairie, elle a réuni en moins de 3 jours plus de 200 signatures de parents d'élèves grésouillais mais aussi d'habitants de la commune venus apporter en nombre leur soutien à cette action.

Accompagnée d'Aurélien Isnard, conseillère municipale et de représentants des parents d'élèves au Conseil d'école, elle a porté cette pétition au rectorat de Marseille où, ce jeudi 16 mars, la commission devait statuer sur l'éventuelle suppression de classe.

Pour Jean Mangion : « *nous rejetons l'ensemble des arguments avancés par l'Inspection académique, et nous espérons que les réponses apportées par la Commune pour revenir sur cette décision de fermeture auprès des plus hautes instances régionales et nationales, permettront d'éviter la suppression injustifiée d'une classe à Saint-Étienne du Grès.* »



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Monsieur le Maire
de SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS
à

Monsieur le Recteur de l'Académie d'Aix-
Marseille
Place Lucien Paye
13261 AIX-EN-PROVENCE

Saint-Étienne du Grès, le 14 mars 2023

Monsieur le Recteur,

Je viens d'apprendre par notre inspectrice que l'école de Saint-Étienne du Grès devait perdre une classe dès la rentrée prochaine car il manquerait deux élèves pour rester dans les normes acceptées par l'Éducation nationale.

Je vous demande avec insistance par la présente, de pouvoir revenir sur cette décision, et ce pour plusieurs raisons qui me semblent devoir reporter la décision finale vers un *statu quo*.

En effet, tout d'abord notre école accueille les enfants du Rayon de Soleil, donc des enfants placés en centre d'accueil sur le village, enfants en difficulté, dont nous ne connaissons le nombre exact qu'au début de l'été et qui, au regard de leur situation, alourdissent les classes.

La deuxième raison, tout aussi sinon plus importante, est due au fait que le nombre d'élèves manquant pour conserver le nombre de classes actuel est de deux semble-t-il, ce qui est très peu, sachant que vont débiter les travaux d'un nouveau lotissement à Saint-Étienne du Grès (permis délivrés) qui va amener d'ici fin 2023, début 2024 70 logements nouveaux, et début 2025, 100 logements supplémentaires, qui à raison de 2,4 enfants par logement vont devoir mécaniquement et statistiquement permettre de dépasser très largement le nombre d'enfants nécessaire à la conservation du nombre de classes actuel dans notre école si ce n'est à l'ouverture d'une nouvelle classe.

D'ailleurs, pour cela, nous sommes en train d'agrandir l'école (nouvelle classe), la cantine et d'améliorer le confort énergétique de l'établissement (appel d'offre en cours).

Nous sommes pour cela subventionnés par la Région et le Département.

J'espère, Monsieur le Recteur, que toutes ces raisons feront réorienter la décision que vous devez prendre, car elles me semblent fondées.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Recteur, mes respectueuses salutations.

Jean MANGION
Maire de Saint-Étienne de Grès



Copie à Madame Elsa PELESTOR VALETTE

Le Député

*Président du Groupe d'Études
Camargue*

Monsieur Pap NDIAYE
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 15 mars 2023

Objet : Fermeture d'une classe à Saint-Étienne-du-Grès

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi d'attirer votre attention à propos de la possible fermeture d'une classe élémentaire dans la seule école de la commune de Saint-Étienne-du-Grès.

En effet, j'ai été alerté par les citoyens de cette même commune, concernant cette éventualité émanant de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Bouches-du-Rhône, qui statuera jeudi 16 mars à ce sujet. Je tiens à porter à votre connaissance des éléments, tant nécessaires qu'utiles, concernant ce dossier.

En effet, cette commune dynamique et accueillante, connaît un réel développement. Pour preuve, la construction de 170 logements, qui, *de facto*, attireront autant de familles. Car, si je comprends bien le fond du dossier, les services académiques seraient amenés demain lors d'une Commission à statuer sur le "manquement" actuel de deux enfants pour maintenir cette 6e classe, ce même "manquement", sera compensé par l'arrivée de nouveaux habitants.

Pour information, le département a financé pour une bonne partie une somme de travaux nécessaires à l'accueil des enseignants et des écoliers, il ne serait pas (et vous le comprendrez bien), judicieux que des enfants passent d'effectifs actuellement stables à des classes tutoyant la trentaine d'élèves ; et que fermer cette classe amènerait à la réouvrir dans les mois à venir avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Sachant pouvoir compter sur votre écoute et la qualité de votre jugement, je sollicite votre haute bienveillance concernant la qualité d'enseignement de nos enfants, l'ergonomie de l'équipe enseignante, mais aussi la tranquillité d'esprit des parents d'élèves, en ne fermant pas cette classe.

Sachez, Monsieur le Ministre, que je demeure à votre entière disposition concernant l'urgence de cette putative fermeture de classe et vous prie de croire en mes salutations respectueuses.

D'avance merci.

Emmanuel TACHE DE LA PAGERIE

Député des Bouches-du-Rhône

Membre de la Commission des Affaires Sociales

Membre de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Membre de la Mission sur l'adaptation au changement climatique de la politique forestière et la restauration des milieux forestiers

